



République française  
LOZERE  
MONTRODAT - Commune

## Séance du jeudi 28 mai 2026

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 14**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Date de la convocation : 19/05/2026

date d'affichage : 19/05/2026

vingt-huit mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique BIZY,

**Présents :** Rémi ANDRE, Monique DOMEIZEL, Fabien ANDRIEU, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA, Dominique BIZY, Hélène COQUEREAU, Florian DELHAL, Nathalie DELMAS, Karine GOUZY, Jérôme LAIGUEGLIA, Loïc NOGRE, Bérangère REYNAUD

**Représentés :** ;

**Absents et Excusés :**

Catherine ANDRE

**Secrétaire de séance :**

Magali MOURGUES

## 2026D043 - Objet : Réaménagement de la Salle Polyvalente

Le groupe de travail " Salle polyvalente " s'est réuni le 20/04/2026, il ressort de cette réunion plusieurs propositions à soumettre au conseil municipal.

L'une d'entre elles concerne un réaménagement des espaces qui composent la salle polyvalente à savoir la grande salle, le bar, la cuisine et la petite salle.

En 2021, cette salle a été aménagée en grande cuisine avec l'installation d'équipements de cuisson pour une puissance électrique supérieure à 20kw, afin de permettre à des traiteurs de réaliser des prestations pour des mariages ou autre évènement regroupant de nombreuses convives. Ce service supplémentaire a été loué environ dans 30% des locations payantes de la salle polyvalente. Et également régulièrement utilisé par les associations (ASEP des Chazelles, et Club de foot de Montrodat en particulier).

Le groupe de travail propose de réhabiliter "la petite salle" pour répondre à la demande de location pour réunir 30 personnes.

Cette délibération a pour objet de valider ou invalider le changement de destination de la salle qui se situe à droite de la porte d'entrée de la salle polyvalente afin que le groupe de travail puisse présenter des propositions d'agencement lors d'un prochain conseil.

Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de réception de l'AR: 03/06/2026

048-214801037-2026D043-DE

A G E D I

Après délibération, le Conseil Municipal :

- valide le changement de destination de la salle située à droite de l'entrée

**Le Maire,**  
**Dominique BIZY**

**Secrétaire de séance,**  
**Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de reception de l'AR: 03/06/2026

048-214801037-2026D043-DE

A G E D I